

# Fédération Française du Cheval Islandais



## Règlement Sport 2019

### Sélection de l'équipe de France pour les Championnats du Monde d'équitation Islandaise 2019 à Berlin

Le présent règlement a pour objectif de fixer les obligations et devoirs à respecter en vue d'une sélection pour représenter la Fédération Française du Cheval Islandais aux Championnats du Monde d'Equitation Islandaise de 2019. Il s'applique bien entendu au couple cavalier/cheval.

#### Article I : Règles Morales :

Tout candidat doit être membre direct de la FFCI, à jour de sa cotisation annuelle. Deux années consécutives de cotisation à la FFCI sont obligatoires sauf en cas de première adhésion ou seule la cotisation de l'année des Championnats du Monde (CM) est obligatoire. Le candidat doit être titulaire de la licence FFE. Le candidat s'engage à soutenir toutes les actions menées par la FFCI et par tous moyens, tels : bénévolat, participation, sponsor, aide, organisation... Tout candidat sélectionné se doit à une exemplarité dans toutes les épreuves auxquelles il participe. Il doit s'engager en signant la charte du cavalier de l'Équipe de la Fédération Française du Cheval Islandais. Il s'engage également à porter tout au long du concours la tenue de la Fédération Française du Cheval Islandais de manière visible (T-shirt, casquette, gilet molletonné et/ou veste) ainsi qu'à utiliser l'éventuel matériel fourni par des sponsors.

#### Article II : Aspect Règlementaire :

Les cavaliers et les chevaux doivent strictement répondre aux critères dictés par la FEIF et la Fédération Française du Cheval Islandais pour les Championnats du Monde, à savoir:

- Âge du cavalier : 16 ans et plus dans l'année civile des championnats du monde.
- Avoir la nationalité française. Dans le cas où l'équipe sélectionnée par la Commission de Sélection serait incomplète, les candidatures de cavaliers d'origine étrangère, seront prises en compte s'ils sont en mesure de justifier d'une domiciliation en France (facture avec adresse, bulletin de salaire, bail...) datant d'au moins un an précédant la date de début des Championnats du Monde le 4 août 2019.
- Âge du cheval : 6 ans et plus.
- Avoir le certificat d'origine prouvant la pure race islandaise du cheval (être inscrit au stud-book islandais d'un pays membre de la FEIF - livret SIRE validé ou l'original du certificat d'origine étranger), le cheval doit être inscrit sur Worldfengur, pucé et être à jour de ses vaccinations.
- Faire parvenir une attestation d'assurance responsabilité civile pour le cheval.

#### Article III : Modalités de Sélection :

Les candidatures doivent être signifiées par tout moyen auprès du Vice président Equitation Sport avant le **03 novembre 2018 puis confirmées avant le 31 mars 2019**. Un dossier de suivi de chaque candidat est alors mis en place entre celui-ci et le Vice-Président Equitation Sport, afin que le le Vice-président Equitation Sport et, plus tard, le Chef d'Equipe puissent suivre ses performance tout au long de la saison de compétition. Lors de leur candidature, les mineurs devront fournir l'accord écrit de leurs représentants légaux. Lors de la confirmation de candidature, un second dossier est ouvert. Celui-ci comporte tous les éléments indispensables à une inscription aux Championnats du Monde, et notamment l'identité **finale** du couple cavalier / cheval. Le suivi du couple cavalier/cheval continue

**Fédération Française du Cheval Islandais**

# Fédération Française du Cheval Islandais



alors jusqu'à la sélection finale de l'équipe. Chaque couple cavalier/cheval peut participer à tous les concours selon le règlement FIPO à l'étranger. Pour la France : Seront prises en considération, les notes qualificatives obtenues sur tout concours français organisé sous l'égide de la FFE et comportant au minimum 3 juges reconnus par un pays membre de la FEIF.

Une fois sa candidature déposée, chaque candidat se verra affecté un ou plusieurs sponsor(s)/partenaire(s) potentiel(s) par le Responsable Sport de la Fédération Française du Cheval Islandais ou un membre du collège sport. Il aura alors la responsabilité d'établir un premier contact avec celui/ceux-ci au nom de la Fédération Française du Cheval Islandais. Une fois ce premier contact établi et en cas de réponse positive le Conseil d'Administration de la Fédération Française du Cheval Islandais reprendra le dossier du partenaire/sponsor.

Afin de pouvoir être sélectionné, le couple cavalier/cheval devra avoir participé à au moins deux concours en épreuve individuelle. La participation aux Championnats de France 2019 organisés par la Fédération Française du Cheval Islandais est obligatoire pour tout candidat.

Les cavaliers doivent impérativement faire parvenir les résultats des concours auxquels ils ont participé, avec leurs justificatifs, au Vice-président Equitation Sport dans les dix jours suivant chaque compétition. Ils servent à la mise à jour du dossier du candidat. Les épreuves retenues pour la sélection sont les **épreuves individuelles : T1, T2, V1, F1, P1, PP1, et P2**. Les notes des épreuves équivalentes en groupe seront cependant également étudiées.

Les couples cavalier/cheval qui n'ont pas les notes qualificatives pour présenter des épreuves de sport A à l'étranger, pourront, en se manifestant auprès du responsable sport, faire la demande d'un arrangement entre les pays de la FEIF pour présenter des épreuves individuelles. Il sera noté que le pays dans lequel la demande est faite se donne le droit de la refuser et que la Fédération Française du Cheval Islandais ne se porte en aucun cas garante de l'aboutissement de celle-ci.

Les notes qualificatives sont :

- Pour les cavaliers de plus de 21 ans (nés avant 1997)

Épreuve	Note
T1	6,3
PP1	6
T2	6,3
P1	24 secondes
V1	6,1
P2	8,5 secondes
F1	6

**Fédération Française du Cheval Islandais**

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant  
Chatenoy Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)

# Fédération Française du Cheval Islandais



- Pour les cavaliers de 16 à 21 ans (nés de 1998 à 2003)

Épreuve	Note
T1	6
PP1	5,5
T2	6
P1	27 secondes
V1	5,8
P2	9,5 secondes
F1	5,6

Après analyse des dossiers par la Commission de Sélection, les couples cavalier / cheval seront sélectionnés et constitueront les équipes présentées par la Fédération Française du Cheval Islandais aux Championnats du Monde, à savoir : une équipe adultes de 7 cavaliers au maximum et une équipe jeunes de 5 cavaliers au maximum. Il sera tenu compte du niveau des concours et épreuves auxquels les cavaliers ont participé, de la capacité à reproduire les performances, de la qualité de l'harmonie cavalier / cheval et de l'esprit d'équipe du cavalier.

Lors des Championnats du Monde 2019, les cavaliers sélectionnés pourront participer aux épreuves dans lesquelles ils auront reçu les notes demandées par le présent document. Leur participation à d'autres épreuves des Championnats du Monde 2019 sera possible sous réserve d'avoir obtenu le consentement de la Commission de Sélection de l'équipe.

Après la sélection des cavaliers ayant obtenu les notes qualificatives (français puis étrangers), la commission de sélection se réserve le droit de rattraper un candidat n'ayant pas obtenu la note demandée, ceci afin de compléter l'équipe de la FFCI. Ce choix se fera sur les mêmes critères que pour les candidats qui auront obtenu les notes qualificatives.

#### **Article IV : Commission de Sélection :**

La Commission de Sélection est placée sous l'autorité du Vice-président Equitation Sport. Le Vice-président Equitation Sport est l'interlocuteur entre les candidats et la Commission de Sélection. La Commission de Sélection est composée ainsi :

- Le Vice-président Equitation Sport de la Fédération Française du Cheval Islandais
- Le Président de la Fédération Française du Cheval Islandais
- Le Chef d'équipe
- Les Membres du collège Sport et le Responsable Jeunesse de la Fédération Française du Cheval Islandais

Si un cavalier postulant est membre de la Commission, il ne participera pas aux débats le concernant ou concernant un membre de sa famille. La Commission de Sélection est souveraine. Elle peut faire appel à toute compétence de son choix pour l'aider dans ses décisions. C'est la Commission de Sélection qui examine toute requête ou réclamation.

**Fédération Française du Cheval Islandais**

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant  
Chatenoy Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)

# Fédération Française du Cheval Islandais



## **Article V : Information des candidats :**

Les couples sélectionnés seront informés après la réunion de la Commission de Sélection pendant le mois de juillet (la date précise sera annoncée au printemps 2019). La participation définitive aux championnats du monde de 2019 de chaque candidat ne sera effective qu'après acceptation des modalités qui seront arrêtées en 2019 (inscriptions, frais, ...).

Tout cavalier sévèrement sanctionné pour son comportement lors d'une compétition nationale ou internationale durant la période précédant les Championnats du Monde 2019 verra sa sélection compromise.

## **Article VI : Constitution des équipes et fonctionnement :**

Les équipes jeunes et adultes sont placées sous l'autorité directe du Chef d'équipe et/ou du Responsable Sport FFCl qui doivent veiller à une bonne cohésion des équipes et au bon déroulement de la compétition. Dans un esprit de groupe, tous les cavaliers sélectionnés doivent apporter leurs qualités et leurs capacités à concourir. S'agissant d'une représentation nationale, tout manquement aux règles de bon fonctionnement pourra faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à une exclusion définitive des sélections.

Il est rappelé qu'excepté dans le cas où il aurait obtenu une dérogation (de la part des Vice-Président Sport, Chef d'Equipe et Président de la Fédération Française du Cheval Islandais (c.f. Charte des Cavaliers 2019), tous les cavaliers de l'équipe et leurs chevaux se doivent de rester sur place jusqu'à la fin des Championnats du Monde 2019 sous peine de sanctions disciplinaires.

La Charte des Cavaliers 2019 fait partie intégrante du présent règlement.

Pour tout contact :  
Vice-président sport :

Berglind Margo Tryggvason Thorvaldsdottir Email : [sport@chevalislandais.com](mailto:sport@chevalislandais.com)

**Fédération Française du Cheval Islandais**

Association Loi 1901 – N° Siret 819 425 661 00017 .Secrétariat : 13, Route du Pailly-52600 Noidant  
Chatenoy Internet : [www.chevalislandais.com](http://www.chevalislandais.com) - -mail : [info@chevalislandais.com](mailto:info@chevalislandais.com)